Sauvage guet-apens à Milhaud (30) : une femme frappée durant de longues minutes puis tondue et abandonnée nue dans la nature sur fond de rivalité amoureuse. Dolores et son ex Aimad écopent de… 1 an ferme et du sursis

08/10/2024 à 17h50



Jugés pour avoir commis une expédition punitive à l'encontre d'une jeune femme, Marylou A., retrouvée nue et tête tondue dans la garrigue près de Milhaud (Gard) par un riverain dans la soirée du 30 septembre, Dolores M., 20 ans, et son ex-compagnon Aimad I., 23 ans, ont été reconnus coupables, ce mardi 8 octobre, de violence aggravée pour l'une, et complicité pour l'autre. (…)

De l'aveu même de Dolorès durant l'audience, celle-ci perd son contrôle après des propos considérés comme particulièrement insultants par la communauté gitane à laquelle elle appartient. « Elle me parlait mal, j'ai vu rouge », reconnaît-elle. (…)

Un déchaînement de violence s’ensuit que même la forte corpulence d’Aimad ne parviendra à stopper. « J’ai essayé de les séparer mais elles étaient comme attachées », proteste-t-il mollement devant les interrogations du président. S’ensuivent quinze minutes de grande violence avant que la victime soit tondue en partie et contrainte pour finir à se dévêtir – il n’y a pas eu d’agression sexuelle – pour être ensuite abandonnée à son sort, seule, dans la garrigue.

(…) « une femme violentée, humiliée et tondue pour suspicion de relations intimes avec un homme n’est pas un fait nouveau », mais c’est pourtant bien de la « honte » qu’il ressent face à cette tradition remise au goût du jour en 2024.

Ils ont tous les deux été condamnés par le tribunal de Nîmes à deux ans de prison dont un an avec sursis probatoire accompagné d’un mandat de dépôt. (…)

Le Parisien